

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le mardi 1er mars 2022 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h10.

Sont présents :

Messieurs : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Est également présente Sonia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Éric Guay responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Enregistrement de la séance du conseil
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 février 2022
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Adoption des états financiers de l'année 2021
13. Embauche au poste de travail : Responsable des loisirs et des communications
13. Adoption règlement no 378 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
14. Adoption du règlement no 379 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

SERVICE INCENDIE

15. Soumission ARÉO-FEU -remplacement bouteilles

TRANSPORT

16. Compte rendu des travaux de déneigement et d'entretien hivernal des chemins d'hiver
17. Ouverture des soumissions- Appel d'offres travaux de voirie sur les segments 15 et 30
18. Appel d'offres pour l'analyse des matériaux granulaires- travaux de voirie sur les segments 15 et 30
19. Offre de services pour le fauchage des bords de chemins municipaux et fossés
20. Offre de services pour les travaux de balayage des rues
21. Soumission pour l'achat des fleurs saison 2022
22. Entretien des pelouses et des fleurs saison 2022
23. Affectation des sommes reçues-Fonds régional Carrière et sablières

HYGIÈNE DU MILIEU

24. Adoption du règlement no 380 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers.
25. Avis de motion et dépôt du règlement 381 concernant la vidange des fosses septiques

26. Offre de services -Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés en 2022

LOISIRS ET CULTURE

27. Offre de services- éclairage Dek hockey
28. Camp de jour -été 2022
-Offre d'emplois
-Prévisions budgétaires
29. Appel de projets- Fond culturel de la MRC des Appalaches- date limite le 25 mars 2022.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 55-03-22 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL

- 56-03-22 Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance du conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds du 1 mars 2022 soit enregistrée et qu'elle soit disponible au public.

ADOPTION DES MINUTES DU 8^e FÉVRIER 2022

- 57-03-22 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 58-03-22 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois reçus après l'envoi a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

Il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	20 849.49\$
Incendie :	12 161.47
Sécurité :	5 456.48
Voirie :	28 037.06
Hygiène du milieu :	12 580.85
Urbanisme	5 000.00
Loisirs :	3 729.94
Salaires :	12 277.35

TOTAL	100 092.64 \$
--------------	----------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

59-03-22

Proposé par M Marc-André Routhier et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RAPPORT DE LA MRC

Madame la mairesse fait un compte rendu des points discutés au conseil des maires de la MRC en février dernier.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Marc-André Routhier souligne la bonne participation à la soirée Plaisirs d'hiver du 19 février dernier.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport du responsable des travaux publics est présenté par monsieur Éric Guay.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

60-03-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte les états financiers municipaux préparés au 31 décembre 2021.

Ces états financiers nous montrent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 306 067 \$.

EMBAUCHE AU POSTE DE TRAVAIL -RESPONSABLE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

61-03-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche madame Audrey Martin au poste de responsable des loisirs et des communications selon les mêmes conditions établies à l'entente de travail.

ADOPTION RÈGLEMENT NO 378 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

62-03-22 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 378 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté et il l'est.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 379 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

63-03-22 Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 379 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et il l'est.

SERVICE INCENDIE

SOUSSION ARÉO-FEU -REPLACEMENT BOUTEILLES

64-03-22 Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission d'Aero -Feu #S-00327705 au montant de 6323.63\$ taxes incluses pour la fourniture de 2 bouteilles Cylindre G1 de 4500Psi/30 min, et de 2 bouteilles Cylindre Carbone MSA 2216 Psi/30 min.

TRANSPORT

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS D'HIVER

Ce point sera discuté à la prochaine séance du conseil car la rencontre avec l'entrepreneur n'a pu avoir lieu comme prévu.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS- APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES SEGMENTS 15 ET 30

ATTENDU la disponibilité d'aide financière dans le programme d'aide à la voirie locale -Volet Redressement des infrastructures routières locales (dossiers numéros NRF48293-segment 30 et NXK72623-segment 15);

ATTENDU la demande de soumissions du 11 janvier 2022 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la réalisation des travaux de voirie sur les segments 15(rang 6 ouest et route Townline) et 30 (route 216 ouest) (dossier numéro 669727) ;

ATTENDU la réception de vingt-deux (22) soumissions avant la date l'ouverture du 21 février 2022 selon les deux (2) segments, à savoir :

	SEGMENT « 15 »	SEGMENT « 30 »
› Excavation Bolduc Inc	(1) 751 518.52 \$	(1) 688 745.30 \$
› Dilicontracto Inc.	(2) 538 572.39 \$	
› Excavations Gagnon& Inc.	(3) 505 000.00 \$	(3) 599 900.00 \$
› Construction Abénakis Inc	(4) 814 546.95 \$	(4) 672 809.08 \$
› Pavage de Beauce Ltée	(5) 649 474.88 \$	(5) 718 045.89 \$
› Pavage Centre sud Inc.	(6) 698 109.80 \$	(6) 663 940.38 \$

› E.M.P.Inc.	(7) 610 877.42 \$	
› Excavations Lafontaine Inc	(8) 715 996.50 \$	(8) 739 397.44 \$
› Pavage Sartigan		(9) 599 431.25 \$
› Constructions Binet Inc	(10) 791 340.21 \$	
› Construction B.M.L.	(11) 703 735.53 \$	(11) 601 629.68 \$
› Giroux et Lessard Ltée.	(12) 767 499.12 \$	(12) 778 971.79 \$
› Cité Construction TM	(13) 624 676.31 \$	(13) 662 147.50 \$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, il s'avère que les vingt -deux (22) soumissions sont conformes;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour le segment # 15 est Excavation Gagnon et frères Inc.;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour le segment # 30 est Pavage Sartigan Ltée;

65-03-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour le segment # 15 à Excavation Gagnon et frères Inc. au montant de 505,000.00\$ taxes incluses et qu'elle octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour le segment # 30 à Pavage Sartigan Ltée au montant de 599 431.25\$ taxes incluses.

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds s'engage à contribuer financièrement par l'adoption d'un règlement d'emprunt;

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

QUE la mairesse et/ou la directrice générale / greffière-trésorière soient autorisées, et elles le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds les documents selon le cas.

***APPEL D'OFFRES POUR L'ANALYSE DES MATÉRIAUX
GRANULAIRES- TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES SEGMENTS 15 ET
30***

ATTENDU QUE les travaux sont prévus sur le rang 6 ouest (segment 15) et sur la route 216 ouest (segment 30) ;

ATTENDU QUE les tronçons visés par la municipalité sont indiqués dans les documents préparés par SNC-Lavalin ;

66-03-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

QUE des soumissions soient demandées aux trois (3) entreprises suivantes afin de contrôler la qualité des travaux de voirie :

- Englobe de Thetford Mines
- GHD Consultant de Québec
- Groupe ABS de Québec

La date limite pour recevoir les soumissions est le 28 mars 2022 à 15h00.

OFFRE DE SERVICES POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS MUNICIPAUX ET FOSSÉS

67-03-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Débroussaillage Adam Vachon au tarif horaire de 94.75 \$/h, plus taxes pour le tracteur avec faucheuse latérale déportée à marteaux et au taux horaire de 104.75\$/ h plus taxes pour le tracteur avec bôme extensible jusqu'à 33 pieds.

Le budget annuel étant de 4 500 \$.

OFFRE DE SERVICES POUR LES TRAVAUX DE BALAYAGE DES RUES

ATTENDU la réception du prix suivant pour le balayage des rues et des cours municipales pour la saison estivale 2022 :

1. **Les entreprises Trama de Québec** : 159.00 \$/hre plus les frais transport (Les taxes sont en sus) pour le balayage mécanique avec dompage à hauteur variable capacité 4,5 v3 et 139.00 \$/hre plus les frais transport (Les taxes sont en sus) pour le balayage aspirateur ,puissance 18 000 pcm et capacité 6 m 3.
2. **Entreprises Lévisiennes inc.** : 119.75 \$/hre plus les frais de transport (Les taxes sont en sus) pour le balai autoporteur à convoyeur de marque Johnson 4000 RDFWH.

68-03-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit confié à Entreprises Lévisiennes inc.

SOUSSION POUR L'ACHAT DES FLEURS SAISON 2022

69-03-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la seule soumission reçue de Jardinerie Fortier Inc. au montant de 3013.49\$ taxes incluses pour la fourniture des fleurs pour les 33 jardinières de 18 pouces et les 8 pots victorien de 21 pouces.

ENTRETIEN DES PELOUSES ET DES FLEURS SAISON 2022

70-03-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande des soumissions pour les travaux d'entretien des pelouses pour la saison 2022 selon un taux horaire avec les équipements et le carburant fournit par la municipalité et/ ou un prix forfaitaire pour l'exécution des travaux incluant la fourniture des équipements et le carburant.

AFFECTATION DES SOMMES REÇUES- FONDS RÉGIONAL CARRIÈRE ET SABLIERES

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a adopté le règlement numéro 153 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques abrogeant le règlement 109 de la MRC des Appalaches relativement à l'exploitation des carrières sablières;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a perçu, au cours de l'exercice 2021, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des

substances visées par le règlement no 153 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC des Appalaches ;

ATTENDU QUE les Municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

71-03-22

Proposé par le conseiller M. Sébastien Grondin et appuyé par le conseiller M. René Breton :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds recevra de la MRC des Appalaches un montant de 40 097.69\$, comme prévu au tableau de répartition fourni par la MRC des Appalaches ;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds entend réaliser les travaux suivants en 2022 :

- Travaux de pavage et de ponceaux sur la route 216 ouest
- Travaux de rechargement et de ponceaux sur le rang 6 ouest

HYGIÈNE DU MILIEU

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380 RELATIF À L'ÉPANDAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS

72-03 -22

Proposé par la conseiller M. René Breton et appuyé par le conseiller M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 380 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers soit adopté et il l'est.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 381 CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

73-03-22

AVIS DE MOTION est donné par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 381 concernant la vidange des fosses septiques.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

OFFRE DE SERVICES -MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS EN 2022

Ce point sera discuté ultérieurement.

LOISIRS ET CULTURE

OFFRE DE SERVICES- ÉCLAIRAGE DEK HOCKEY

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission numéro 22-IT01-LEEDS de JBM Électrique Inc. le 20 février 2022 pour le remplacement de 4 luminaires existant par 8 nouveaux luminaires LED RABFL8SLED300A150B5KT5BZ tel que spécifié au plan fourni par la municipalité. Les travaux en lien avec la pose de 4 supports sur poteaux et l'ajout de 2 petits mats sont inclus dans l'offre de prix.

74-03-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents, accepte la soumission de JBM Électrique Inc. au montant de 6050.00\$ plus les taxes pour le remplacement de l'éclairage de la surface de dek hockey et la patinoire.

CAMP DE JOUR -ÉTÉ 2022

A) OFFRE D'EMPLOIS

ATTENDU le nombre estimé des inscriptions du camp de jour pour l'été 2022;

75-03-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité fasse paraître les offres d'emploi pour les postes d'animateurs(trices) au camp de jour pour la saison 2022.

Fait à noter, M. René Breton se retire des délibérations sur cette décision.

B) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des prévisions budgétaires du camp de jour qui aura lieu du 27 juin au 26 août 2022(8 semaines) et de la tarification proposée pour les inscriptions;

76-03-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité accepte le budget prévisionnel du camp de jour de l'été 2022.

Fait à noter, M. René Breton se retire des délibérations sur cette décision.

APPEL DE PROJETS- FOND CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES- DATE LIMITE LE 25 MARS 2022.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet qui contribue à la vitalité culturelle des communautés de la MRC des Appalaches par le soutien de projets et d'initiatives diversifiées et novateurs.

77-03-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds culturel pour un projet s'intitulant <<Atelier d'éveil musical >>.

QUE Mme Andréa Gosselin, mairesse, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale greffière-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

78-03-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h02.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Andréa Gosselin, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andréa Gosselin
Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et greffière -trésorière